



- Adresse : Montagne Evasion, Maison du Sport, 3 rue de la Liberté 38130 Echirolles
  - Courriel : [montagne.evasion@laposte.net](mailto:montagne.evasion@laposte.net) - Tél : 04 76 09 46 53 (répondeur)
  - Site : [www.montagne-evasion38.fr](http://www.montagne-evasion38.fr)
- 

## Compte-rendu du conseil d'administration du 15 mai 2024

**Rédactrice** : M.Noëlle BOMBENGER

**Présents** : W. Belle, MN. Bombenger, M. Bronner, J. Buratti, A. Cabrera, Ch. Driol, Y. Fargier, J. Gilbodon, R. Gomez, M. Holtzer, A. Lescure, G. Malé, J.P. Paissaud, A. Perrin, J.C. Rave, J. Revel-Mouroz, N. Tartamella, N. Vanin.

Président d'honneur : R. Gavaille

Invité : P. Holtzer

Excusés : F. Besset, M. Bouyneau (pouvoir à J. Revel-Mouroz), J.Coquard (pouvoir à A. Perrin), E. Descombes (pouvoir à M.N. Bombenger).

### Ordre du jour :

- Approbation du CR du CA du 14/2/2024

- Infos diverses :

Mini formation informatique interne

Séjour marche et méditations

Séjour moyens marcheurs

Séjours grands marcheurs

Séjour ski 2025

L'Echirolloise

Météo : conséquences sur les randos de printemps

- Proposition Rencontres de Montagne Évasion: la Fédération Départementale de la Chasse
- Diverses propositions pour enrichir les activités d'été
- Perception de la saison de printemps et préparation saison automne (tarifs, forfaits, transport etc...)
- Réunions ou groupes de travail avant les vacances d'été
- Point sur les recherches concernant le site ME et les possibilités de paiement par carte et/ou virement
- Avenir de Montagne Évasion en novembre prochain (relire divers docs envoyés) + vademecum.
- A étudier : le répondeur, pour les sorties du mardi ?
- Questions diverses

### - Approbation du compte rendu du CA du 14/02/2024

Il n'y a pas de remarque. Le compte-rendu du CA du 14/02/2024 est adopté

### - Informations diverses

Mini formation informatique :

4 séances ont été proposées et animées par F. Besset et N. Tartamella.

5 personnes ont participé. Expérience positive et conviviale de travail en groupe.

Leçon à en tirer, ne pas hésiter à solliciter les personnes qui peuvent aider au sein de Montagne Évasion pour des mises en situation.

- Séjour « Marche et Méditation » :

Il s'est déroulé du 22 au 26 avril à Vogüé. 22 participants.

Belle édition, malgré la météo capricieuse.

Après 3 séjours dans le même lieu, envisager un autre lieu pour le prochain séjour.

- Séjour « moyens marcheurs » :

Il se déroule du dimanche 19 mai au dimanche 26 mai à Habère-Poche en Haute-Savoie. 22 participants.

- Séjour « grands marcheurs » :

Il se déroulera du 22 au 29 juin à Puy-St –Vincent (alt. 1400m). 18 participants. Réunion de préparation à venir.

- Séjour ski 2025 :

Il est annoncé pour se dérouler à Montgenèvre.

Rappel :

L'activité ski fait partie de Montagne Évasion : sorties annoncées sur le site, bilan de saison, article dans le Journal. Rappeler seulement aux adhérents que les déplacements se pratiquant « entre amis » ne font pas l'objet d'une prise en charge par l'assurance de Montagne Évasion.

L'Échiroloise :

Elle aura lieu le dimanche 2 juin.

Une première reconnaissance a eu lieu le 17 février, et une deuxième le 3 mai. A venir une réunion préparatoire avec tous les partenaires le 22 mai. Jean-Michel Girard et Nicole Pelletier Corvi assurent le suivi pour Montagne Évasion.

Le balisage aura lieu le 1er juin. Le parcours est sensiblement le même que l'année dernière, rallongé de 2 km (longueur totale 12 km et 410 m de D+), ravitaillement prévu au stade de Haute-Jarrie.

A noter une importante communication pour cette manifestation, avec entre autres un bandeau défilant au-dessus du cinéma Pathé, une interview des responsables par Télégrenoble où Montagne Évasion a été citée comme partenaire. Le 21 mai, la mairie organise une conférence de presse pour lancer les manifestations qui auront lieu le weekend du 1er et 2 juin (Tempo Libre et Échiroloise).

Montagne Évasion essaie de constituer un groupe important d'adhérents participants.

Autres informations diverses :

Roman Gomez fait part d'un bilan provisoire pour les 2 sorties complémentaires qui ont eu lieu en avril :

16 avril, 13 personnes en raison de la météo mitigée ; 25 avril, 27 personnes.

Randos innovantes, le covoiturage permettant d'aller là où les bus ne peuvent accéder. Bilan financier positif.

Météo et autres facteurs ayant des effets sur la saison de printemps 2024.

La météo se révèle particulièrement capricieuse. A cette date, seulement 2 sorties sur 4 ont eu lieu pour le mardi comme le jeudi. A noter la tendance des désinscriptions lorsque la météo est défavorable.

Cependant on note un intérêt positif pour la souplesse accordée pour les inscriptions : forfait, ½ forfait le mardi, à la sortie, possibilité de s'inscrire le mardi ou le jeudi... Formule à poursuivre et élargir vers des inscriptions à la sortie sur mardi + jeudi.

### **Proposition Rencontres ME : la Fédération Départementale de la Chasse**

Mireille Holtzer propose pour la prochaine « rencontre de Montagne Évasion. » la Fédération Départementale de la chasse. Peu connue, elle joue un grand rôle dans l'étude, la protection de la faune et de son habitat ; est partenaire de la FFRP, de la fédération des alpagistes, met à la disposition des randonneurs ses cabanes de chasse. Elle a mis en place une application gratuite pour informer les randonneurs des lieux de battue en cours. Nous partageons le même territoire, au même titre que d'autres usagers.

Pas d'objection pour que cette proposition soit programmée à l'automne.

### **Diverses propositions pour enrichir les activités d'été**

Dans la perspective de continuer à dynamiser l'association, une réunion est proposée à l'ensemble des animateurs intéressés le vendredi 17 mai de 8h30 à 10h, par Pascal Holtzer avec Gérard Vionnet-Fuasset (nouvel animateur, ancien guide de haute-montagne) pour envisager dans un premier temps des activités pendant l'été (rando avec nuit en refuge, escalade...). Le but étant de fidéliser les adhérents, voire en séduire de nouveaux et ne pas laisser un grand vide entre les saisons. La formule pourrait être testée dès cet été. Selon les résultats, étendue sur d'autres périodes.

### **Perception de la saison de printemps et préparation saison automne (tarifs, forfaits, transport etc...)**

Il est trop tôt pour faire le bilan de saison, mais il semble que déficit et bénéfice s'équilibrent.

Ainsi, il est adopté :

Les tarifs resteront les mêmes que ceux du printemps.

Les modalités d'inscription seront les mêmes : forfaits, ½ forfaits (pour le mardi seulement), à la sortie, possibilité de s'inscrire au mardi + jeudi... Au vu des effectifs actuels tout est possible dans la limite des places disponibles.

En matière de transport : covoiturage le mardi, bus pour les sorties de jeudi jour et jeudi 1/2 jour.

Les horaires :

Rappel : le départ pour les sorties du mardi est confirmé pour 7h30 et à 8h pour les sorties du jeudi jour.  
Concernant le jeudi ½ jour, lors des dernières inscriptions un sondage a été fait et le souhait de voir le départ à 10h au lieu de 12h est net (58 pour et 8 contre), retour prévu 17h. Les conséquences sur les tarifs du bus seraient peu importantes.

Horaires adoptés à partir de la saison d'automne.

Les propositions des documents finalisés pour les inscriptions d'automne seront envoyées aux administrateurs par mail pour approbation.

### **Réunion ou groupes de travail avant les vacances d'été.**

Il est nécessaire de mettre en place plusieurs groupes de travail au vu des nouvelles perspectives d'évolution de l'association. Ils concerneront :

L'enrichissement des activités de Montagne Évasion (voir réunion du 17 mai proposée par Pascal Holtzer.)

L'évolution du site et la mise en place d'un système de paiement par internet en lien avec le site.

### **Évolution vers le paiement en ligne, par carte et/ou virement.**

Intervention de Gérard Malé suivie d'un débat. Globalement, les paiements par chèque ne représentent plus que 3% des modes de paiement aujourd'hui et coûtent cher aux banques. Exemple : le Crédit Mutuel vient de signifier à la FFMM, dont nous dépendons, qu'elle n'acceptera plus les paiements par chèques.

La Caisse d'épargne, notre banque n'en est pas encore là, mais le paiement en ligne, virement et/ou carte bancaire devient inéluctable.

Gérard Malé a étudié plusieurs plates-formes dédiées aux associations, de paiement en ligne avec autres services de gestion. Yapla, Assoconnect. Il en ressort que ces services en lignes sont fiables, s'adaptent bien à toutes situations et faciles de manipulation pour l'utilisateur final. Le « service minimum » est gratuit, une version intermédiaire, qui correspond davantage à notre situation de diverses inscriptions, cotisations, séjours, etc. est payante. Certaines banques, si le compte de l'association est y domicilié, rendent gratuite cette version. Les incidences sur les changements de pratiques pour la trésorerie sont à étudier.

En conclusion Gérard précise que si cette évolution devient une nécessité, le travail de mise en place d'un cahier des charges précis et de la maîtrise des logiciels demande la mise en place d'un groupe de travail dédié.

L'ensemble des membres du CA est d'accord pour s'orienter vers le paiement en ligne, la mobilisation d'un petit groupe de travail pour établir dans un 1er temps un cahier des charges, puis pour la mise en œuvre et le suivi.

Le travail se fera sur la saison 2024/2025 pour être opérationnel à la rentrée 2025/2026.

### **- Évolution du site**

Le site de Montagne Évasion est difficile à utiliser, complexe, peu stable. La gestion des fichiers adhérents et des informations est obsolètes Dans la mesure où nous mettrons un paiement en ligne, donc une gestion des fichiers adhérents, la refonte du site est également à considérer. Deux solutions. Opter pour une plateforme proposant site + services de paiement en ligne. Ou création d'un site interactif attrayant et simple, informatif, renvoyant su un lien pour tout ce qui est paiement en ligne.

Plusieurs contacts de prestataires ont été proposés. Il faut là aussi constituer un groupe de travail pour étudier le cahier des charges et la mise en œuvre.

Le CA approuve les propositions. Le travail se fera sur la saison 2024/2025 pour être opérationnel à la rentrée 2025/2026.

### **Avenir de Montagne Évasion en novembre prochain (relire divers docs envoyés) + vademecum.**

N'ayant à ce jour aucune proposition pour prendre la présidence à partir de novembre 2024, il devient urgent de réfléchir au statuts d'association collégiale pour Montagne Évasion.

Une association collégiale repose sur un groupe de personnes (collège) qui deviennent coresponsables. Une sorte de Bureau. Dans le cas de Montagne Évasion, ce collège pourrait être constitué d'un ou plusieurs délégués par pôle de fonctions : secrétariat, trésorerie, animation randos, animation culturelle, communication/relations + un représentant adhérent usager. Voilà pourquoi le vademecum des tâches à accomplir doit être terminé et précis. Ce collège se réunirait régulièrement, prend ensemble les décisions d'orientation, de gestion, est responsable collatéralement juridiquement. CA et Bureau n'existent plus. L'assemblée générale élit les membres du collège.

Le concept est adopté par le CA ainsi que les propositions suivantes.

Les conséquences : réunir un CA extraordinaire pour finaliser les personnes qui acceptent de faire partie de ce collège. Préparer les nouveaux statuts, donner les informations adéquates aux adhérents d'ici novembre.

En s'y prenant dès maintenant, on pourra en effet envisager une AG extraordinaire à la suite de l'AG ordinaire de novembre pour constater qu'il n'y a pas de président, voter les nouveaux statuts et les membres du collège. La majorité

des membres du CA semble convaincue qu'il faut envisager l'administration collégiale et indique qu'un groupe de travail doit se constituer pour élaborer de nouveaux statuts.

#### **Questions diverses**

- Remboursements des forfaits :

Notre règlement interne prévoit les cas de remboursement partiels sur certificat médical. D'autres cas exceptionnels peuvent se produire. Ex : Le CA valide le remboursement, à la fin de la saison, d'une sortie à Jacqueline Garcia qui a été obligée de renoncer à la randonnée en raison d'un retour obligatoire et prématuré d'un véhicule de covoiturage lors d'une sortie du mardi. Les cas par cas seront étudiés par le CA.

Concernant la demande d'Alain Simon il ne sera fait aucun remboursement (pas de certificat médical fourni).

Le forfait printemps jeudi ½ sera remboursé à Monique Saunier qui a été victime d'une fracture lors d'une chute le 25/4/2024, certificat médical à l'appui. Elle fait une sortie unique le 11/4/2024.

- Relevé du répondeur pour le mardi

Le CA se prononce favorablement pour la suppression des messages sur le répondeur pour les sorties du mardi. Cette mesure sera effective à partir de la saison d'automne et sera notifiée aux adhérents sur le programme de la rentrée.

A noter que seulement une douzaine d'adhérents n'utilisent pas internet et reçoivent les informations par courrier postal.

- Changement de destination effectué par les animateurs

Rappelons que seuls les animateurs sont les « maitres du jeu », adaptant la sortie aux conditions météorologiques ou d'accès. Ils préviennent la présidente du changement.

**Prochaine réunion d'un CA extraordinaire : le mercredi 19 juin 2024 à 14h (lieu à confirmer).**

**ordre du jour :**

**- constitution des groupes de travail pour l'évolution du site, des moyens de paiement en ligne**

**- constitution du collège de l'association collégiale et rédaction des statuts.**



## Comment s'organiser en association collégiale ?

Assemblée générale, conseil d'administration, bureau d'association : ce mode d'organisation classique et pyramidal vous parle forcément. C'est celui que l'on retrouve le plus souvent dans les statuts type d'association.

Mais ce n'est pas le seul autorisé. La liberté est de mise sur le sujet, et il est possible d'opter pour une gouvernance plus horizontale à travers une association collégiale.

Reste à savoir comment la mettre en place et la faire vivre. Dans cet article, nous verrons justement :

- La définition d'une association collégiale
- Le mode de fonctionnement de ce type d'association
- Les avantages et inconvénients du système collégial
- Les étapes de création d'une association collégiale
- Des conseils pour faire fonctionner une structure collaborative

C'est parti pour les explications !

• • •

### Qu'est-ce qu'une association collégiale ?

Une association collégiale est une association dont le mode de gouvernance repose sur la collégialité. Cela signifie qu'il n'y a pas de lien hiérarchique entre les membres, qui se partagent les responsabilités et les missions.

Les décisions importantes sont prises en commun :

- Soit par tous les membres de l'association (collégialité intégrale) ;

Fiche technique [www.assoconnect.com](http://www.assoconnect.com) -

Comment s'organiser en association collégiale ? / 1

# La gouvernance collégiale dans une association

*François Marin – France Bénévolat Côte d’Or - Partenaire Associathèque*

Lorsque leur président arrive en fin de mandat ou décide de cesser ses fonctions, de nombreuses associations peinent à trouver un remplaçant. La charge de travail, les responsabilités, les compétences requises pour faire face à toutes les situations... les raisons de ne pas se porter candidat sont nombreuses et souvent justifiées.

Confronté à cette problématique, le Centre France Bénévolat de Côte d’Or, s’est tourné vers la gouvernance collégiale qu’il pratique depuis 3 ans. Ce n’est bien sûr pas la seule solution mais nous l’avons expérimentée avec satisfaction.

## Qu’appelle-t-on gouvernance collégiale ?

Nos associations sont généralement structurées sur un modèle hiérarchique qui a fait ses preuves dans de nombreuses entreprises et organisations : l’assemblée générale charge le conseil d’administration de gérer l’association et ce conseil élit un président, investi des pouvoirs nécessaires pour la faire fonctionner. Il est généralement assisté d’un secrétaire et d’un trésorier mais c’est bien sûr lui qui représente l’association, prend les décisions courantes et endosse la responsabilité.

Dans la gouvernance collégiale, les responsabilités sont partagées et l’autorité est distribuée entre plusieurs personnes qui n’ont pas de lien hiérarchique entre elles. Chacune est responsable d’une partie de l’activité de l’association et elles prennent ensemble les décisions importantes.

Certaines associations sont organisées en collégialité intégrale : tous les membres sont à égalité et prennent ensemble les décisions à la majorité ou en recherchant le consensus. Notre association a opté pour un bureau collégial de 6 personnes qui ont reçu l’agrément de l’assemblée générale et gèrent les différentes activités.

## Que peut apporter une gouvernance collégiale ?

La gouvernance collégiale peut être une solution pour remplacer un dirigeant sortant par une équipe dont les membres se partagent la mission de direction. Chaque membre de l’équipe agit dans son domaine de compétence, la charge de travail est moins lourde pour chacun et les responsabilités sont partagées.

La gouvernance collégiale offre la possibilité de piloter une association de façon plus conviviale, en s’appuyant sur des décisions prises en commun au lieu de déléguer le pouvoir à une seule personne. La cohésion du groupe peut s’en trouver renforcée.

La gouvernance collégiale permet aussi de confier une part de la responsabilité de direction à des personnes qui n’ont pas le temps disponible ou pas toutes les compétences nécessaires pour assumer une présidence. On pourra ainsi intégrer dans l’équipe de direction des jeunes qui se feront ainsi une première expérience ou des actifs qui ont peu de temps libre mais dont le réseau ou les compétences peuvent être utiles.

<b>DECEMBRE</b>	<b>A FAIRE</b>	<b>QUI</b>	<b>COMMENT</b>
<b>SEM 1</b>	INSCRIPTIONS saison HIVER	Secrétariat	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Mise à jour du fichier "adhérents"</li> <li>* Contrôle certificats médicaux (3 ans)</li> <li>* Etablir liste pointage sorties pour animateurs</li> </ul>
<b>SEM 2</b>	JOURNAL ANNUEL et LETTRE VŒUX (fin d'année)	Présidente  Secrétariat	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Finaliser le JOURNAL et la Lettre des Vœux</li> <li>* Apporter à l'éditeur pour impression et récupérer</li> <li>* Mise à jour étiquettes postale</li> <li>* Préparation enveloppes et dépôt en Poste pour envoi aux adhérents</li> </ul>
<b>SEM 3</b>	BENEVOLAT	Secrétariat	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Etablir tableau semestriel et l'envoyer aux personnes concernées afin de compléter et le renvoyer au secrétariat</li> </ul>
<b>SEM 4</b>			